

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2011

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs SALLIOU P. (Maire) - LE FOLL M. - DEREAT JY. DURAND A. – FREMONT L. - HENRY B. – THOMAS D. (Adjoints) - ANGER M.- BOULANGE F. - CREEL G. - GUENNIC MT. –JONET S. – LE BAIL J. - LE VEZOUET JP. - MORICE Y.- MORISSEAU M. RINFRAY B.

ABSENTS EXCUSES :

M. LE GUILLOU G. qui donne pouvoir à M. DEREAT JY.
Mme MABIN B. qui donne pouvoir à M. SALLIOU P.

ABSENTS :

M. JACOB JL.
Mlle MARTIN E.

M. Loïc FREMONT a été nommé secrétaire de séance.

I Adoption du PV de la dernière séance

M. Pierre SALLIOU demande s'il y a des remarques à formuler concernant la séance du conseil du 7 novembre dernier. Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal du dernier conseil est adopté à l'unanimité.

II Budget : cession – décision modificative n°3

M. Marcel LE FOLL explique que, du fait de la reprise de l'ancienne camionnette au service technique, il est nécessaire de procéder à des écritures comptables. A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces opérations.

III Budget emprunt – Décision modificative n°3

M. Marcel LE FOLL informe qu'à la demande de la Trésorerie, il est nécessaire de procéder à des écritures comptables concernant l'emprunt de 800 000 € de la Banque de Financement de de Trésorerie (BFT). A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces opérations.

IV Chemin des Capucins : acte administratif – concours du centre de gestion

M. Pierre SALLIOU explique que, dans le cadre de la procédure d'intégration dans le domaine public du Chemin des Capucins, il est nécessaire de faire appel au centre de gestion de Plérin pour rédiger l'acte administratif. A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à faire appel à cet organisme et désigne Mme Annick DURAND, adjointe à l'urbanisme pour représenter la commune lors de la signature de cet acte.

V Guingamp Communauté : convention de concertation en matière d'aménagement et d'urbanisme

M. Pierre SALLIOU informe que Guingamp Communauté propose une convention de coordination en matière d'opérations d'urbanisme de nature industrielle, commerciale artisanale ou tertiaire, l'instruction des autorisations d'urbanisme dans le cas d'implantation ou d'extension d'entreprises ou dans le cadre d'opérations d'habitat. Mme Annick DURAND lit le projet de convention.

Un large débat s'instaure. M. Gérard CREEL souligne que les communes n'auront plus aucun pouvoir en matière d'autorisation d'urbanisme, car subordonné à l'avis de Guingamp Communauté. Mme Martine ANGER partage entièrement ce point de vue, ainsi que M. Yves MORICE et M. Joël LE BAIL.

M. Loïc FREMONT précise que ce projet de convention a été élaboré suite à la création de la zone du Runiou à Ploumagoar.

M. Jean-Yves DEREAT déclare que cette convention signifie « une mise sous tutelle » en matière de politique de l'habitat. M. Mickaël MORISSEAU s'interroge sur les voies de recours, et précise qu'il n'existe pas de médiation.

M. Gérard CREEL s'étonne des dates de la convention : « de 2010 à 2015 ». Face aux nombreuses interrogations, M. Pierre SALLIOU demande que cette question soit reportée et sollicite les interventions de M. Loïc FREMONT pour poser la question en bureau communautaire, et d'Annick DURAND.

VI Eclairage public : devis SDE

M. Marcel LE FOLL explique que suite à notre demande, le SDE nous a fait parvenir un devis pour le remplacement d'un foyer situé sur le parking de la salle de tennis pour un montant de 1 400 €TTC.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ce devis.

VII Projets investissements 2012

M. Marcel LE FOLL indique la liste des principaux investissements prévus :

- Aménagement du parking stade Yves Jaguin. Il précise que les travaux ont commencé et devraient être achevés courant du mois de janvier. M. Pierre SALLIOU remercie la commission travaux et la commission d'urbanisme pour l'installation du cabinet de kinés. M. Yves MORICE sollicite une signalétique pour bien indiquer l'emplacement de ce cabinet. M. Loïc FREMONT répond que cette signalisation est prévue.

- Aménagement du carrefour rue de l'Armor, avenue Pierre Loti, rue Antoine Mazier et rue de

la Fontaine. M. Marcel LE FOLL précise qu'une ébauche du projet va être reçue prochainement.

- Réfection du Chemin des Capucins
- Rénovation-extension de l'école du Croissant
- Plateau Multisport au Croissant
- Vestiaires au stade du Rucaër
- Eclairage de l'église
- Aménagement chemins de randonnée
- Réfection de la voirie d'accès au terrain de camping
- Liaison douce entre les 4 Vents et le rond-point St-Loup...

VIII Questions diverses

M. Pierre SALLIOU fait part qu'à la demande de la Trésorerie, il est nécessaire de prendre une délibération pour clore le budget du lotissement du Chemin Vert. A l'unanimité, le conseil municipal approuve la clôture de ce budget.

M. Pierre SALLIOU demande à titre exceptionnel de verser en avance une subvention à l'association des Parents d'Elèves du Croissant pour un montant de 750 € du fait des difficultés de trésorerie de cette association. A l'unanimité, le conseil municipal autorise le versement de cette subvention.

M. Pierre SALLIOU informe que 6 élus ont participé au salon des maires et demande au conseil d'autoriser la prise en charge des frais de déplacement et d'hôtel, pour un montant de 1721.50 €A l'unanimité, le conseil municipal autorise la prise en charge de ces frais.

M. Pierre SALLIOU informe qu'à la demande de la trésorerie, il est nécessaire que le conseil municipal délibère pour la prise en charge par la commune des frais concernant l'intervention de Chenil Service pour capturer des chiens dangereux. Vu la dangerosité des chiens et de nombreuses plaintes déposées en mairie, le conseil municipal autorise le maire à régler les frais d'intervention pour un montant de 519.50 €

Une interruption de la séance de conseil est demandée par M. Pierre SALLIOU, qui donne la parole à M. LORINQUER du collectif contre l'installation d'antennes à Castel Pic, à Guingamp. M. LORINQUER explique que 3 antennes supplémentaires pourraient être installées par l'opérateur FREE. Or, il fait part de ses inquiétudes face aux radiations. En effet, des mesures ont été effectuées. A 210 mètres du pylône, 3.76 volt/mètre ont été relevés. Or, la mesure « normale » devrait être à 0.6 volt par mètre.

Après avoir entendu l'exposé de M. LORINQUER, M. Pierre SALLIOU propose qu'une motion soit votée contre la pose d'antennes supplémentaires. M. Loïc FREMONT indique que la dangerosité des antennes n'étant pas prouvée, il s'abstiendra. Le conseil municipal, moins 5 absentions (M. Loïc FREMONT, Mme Annick DURAND, Mme Marie-Thérèse GUENNIC, Mme Sylvie JONET, M. Gérald CREEL) approuve la motion contre l'installation de ces nouvelles antennes.

M. Marcel LE FOLL fait part que le cabinet d'architectes étudie actuellement les offres reçues pour le chantier d'extension-rénovation de l'école du Croissant. Les travaux de désamiantage devraient avoir lieu pendant les vacances de février.

Mme Denise THOMAS remercie les personnes qui participent à la distribution des colis. Cette année, 170 colis vont être distribués.

M. Yves MORICE évoque le Foncier Bâti Industriel. Après de nombreux débats, un accord a été trouvé : 10% du produit serait versé à la commune d'accueil de l'entreprise, 45 % à Guingamp Communauté, 25 % répartis entre les communes de Pabu, Plouisy et Guingamp, et 20 % répartis entre les 6 communes de Guingamp Communauté.

Mme Martine ANGER informe qu'elle a participé à PLESTIN LES GREVES à la remise du 2è prix départemental de fleurissement pour PABU.

M. Loïc FREMONT, Vice- Président de Guingamp Communauté fait le point sur les différentes activités au sein de Guingamp Communauté :

- la 1^{ère} tranche de travaux de la zone de Kérizac est achevée.
- Guingamp Communauté est propriétaire de tous les terrains sur la zone de St-Loup.
- Le contrat de Pôle multimodal va être signé le 20 décembre par le Préfet, le Vice-Président du Conseil Régional, le Vice-Président du Conseil Général, la Directrice de la SNCF, le directeur régional de RFF, les Présidents des Pays, la maire de Guingamp et le Président de Guingamp Communauté.

M. Loïc FREMONT évoque le projet de la gare de fret. Il informe également du départ de la directrice de Guingamp Habitat.

M. Pierre SALLIOU évoque le projet de commune nouvelle et la convention avec le cabinet Côtes d'Armor Développement. Personnellement, M. Pierre SALLIOU est extrêmement réservé par rapport à ce projet. Il évoque notamment l'éloignement des élus par rapport à la population.

M. Jean-Yves DEREAT partage également ce point de vue.

M. Loïc FREMONT répond que tôt ou tard, le poids de l'histoire et de la situation économique et financière obligera les communes à se regrouper, comme cela s'est opéré en Allemagne dans les années 1960 – 1970, où le nombre de communes a été divisé par trois. Il ajoute que l'on peut prendre exemple sur l'Europe : si les Etats ne s'étaient pas regroupés au sein d'une entité commune, nous aurions déjà connu un conflit majeur. Il précise qu'il fera partie d'une ou 2 commissions de réflexion par rapport au projet de commune nouvelle.

Mme Martine ANGER précise qu'elle est d'accord avec M. Loïc FREMONT sur le fait de participer aux commissions.

Pour conclure, M. Loïc FREMONT précise qu'en définitive, ce sont les conseils municipaux, à la majorité des 2/3 qui décideront de la création ou non de la ville nouvelle.